

DCM N° 2022-10

Séance du 15 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	14
En exercice	14
Présents	11
Votants	14
Absents	3

L'an deux mille vingt et deux, le 15 avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

**Date de convocation**

06 avril 2022

**Date d'affichage**

06 avril 2022

**Présents** : Mesdames Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

**Excusés** : Madame Colette BRUN donne procuration à Monsieur Davy BRESSOLLES  
Madame Véronique CHOLLET donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ  
Monsieur Jacques PINEL donne procuration à Monsieur Christophe WUYAM

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique ROQUES

**OBJET : Attribution des subventions aux associations**

Dans le cadre de leurs activités, plusieurs associations ont sollicité auprès de la commune, une aide financière.

Certaines associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, ce dossier comporte des informations sur l'association, sur la réalisation effective et conforme d'un programme en cas de subvention antérieure, sur un projet de réalisation et de financement d'une opération sur les ressources propres de l'association.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder aux associations listées ci-dessous, les subventions indiquées. Ces dépenses seront imputées au compte 6574.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

AICAF (Chasse Auriac)	200 €
Amicale du Lotissement	200 €
Anciens Combattants	200 €
Association Cantonale de Vulgarisation Agricole (Caraman)	80 €
Arc-en-ciel (Auriac)	200 €
Association des Parents d'Elèves d'Auriac-sur-Vendinelle	300 €
Boule Auriacaise	200 €
Centre des Jeunes Agriculteurs (Caraman)	80 €
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	200 €
FNATH (Caraman)	50 €
Foyer Socio Educatif du collège François Mitterrand (Caraman)	200 €
Gym Auriacaise	200 €
Ecole de pétanque (Auriac)	200 €
Les Amis de Noumérens	200 €
Les Ruelles d'Auriac	2 700 €
Les Vieux Rouages (Auriac)	700 €
Mieux vivre chez soi	200 €
Mille et une saison (Auriac)	200 €
MJC d'Auriac	400 €
Prévention routière	50 €
Sapeurs-pompiers (Caraman)	100 €

Tennis	200 €
Union Sportive Auriacaise	2 000 €
Les Restaurants du Cœur	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 160 €</b>

Après en avoir délibéré, par 9 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et 3 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions ci-dessus aux associations au titre de l'année 2022.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

*Au registre sont les signatures*

*Pour copie conforme*

Acte rendu exécutoire après

le dépôt en Préfecture le

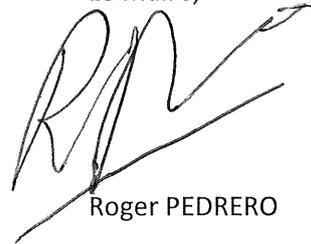
**12/05/2022**

Et la publication le

**12/05/2022**



Le Maire,



Roger PEDRERO